

*Construction d'une contribution collective
d'actions de développement durable
pour l'Agenda 21 de Paulhac.*



Synthèse de la première réunion du
Groupe de Propositions et de Contribution

-

Jeudi 5 mars 2015
18h30 - 20h30

*Nb : ce compte rendu a exceptionnellement bénéficié d'un
reportage photo.*

Construction d'une contribution collective d'actions de développement durable pour l'Agenda 21 de Paulhac.



Construction d'une contribution collective d'actions de développement durable pour l'Agenda 21 de Paulhac.



Accueil du Groupe

par Florence Chemille, Caroline Thouret
(animatrices)



Nathalie Rumeau, élue en charge de l'Agenda 21 et participante au groupe présente ensuite la **démarche volontaire de la municipalité pour l'Agenda 21 de Paulhac**. Elle insiste sur l'importance d'un Agenda 21 pragmatique et « terre à terre » qui doit se concrétiser dans des actions concrètes.

Elle indique également la mise en place d'un concours, pour la création du logo de l'Agenda 21, qui associe les jeunes du centre de loisirs.

Objectif : présentation du logo, devant intégrer le nom de Paulhac et une coccinelle, à l'occasion de la fête de Développement durable qui sera organisée le samedi 30 mai 2015 à Paulhac.

Construction d'une contribution collective d'actions de développement durable pour l'Agenda 21 de Paulhac.

Florence souligne l'importance du choix du nom de Groupe de Propositions et de Contribution car il a un sens important et doit guider tout au long les travaux :

L'ÉLABORATION COLLECTIVE DE PROPOSITIONS POUR ABOUTIR À UNE CONTRIBUTION COLLECTIVE.

Pour cela nous allons avoir des TEMPS DE PARTAGE et des TEMPS DE CONSTRUCTION nécessaires pour aboutir ensemble à cette contribution.



Construction d'une contribution collective d'actions de développement durable pour l'Agenda 21 de Paulhac.

Élément déterminant de la mise en place d'un Agenda 21, la participation est maintenant essentielle aux 3 axes prioritaires identifiés par un premier travail effectué par les élus de la commune.



3 axes :

- ⇒ l'environnement (gestion des ressources naturelles, des déchets, patrimoines)
- ⇒ l'énergie / transports-mobilité / changement climatique ;
- ⇒ la solidarité / cohésion sociale / culture

Tous les avis, toutes les idées et l'intelligence de chacun sont nécessaires.

Chacun a une place identique et possède les mêmes droits et devoirs au sein du groupe.

Chaque proposition est importante pour construire ensemble ce programme d'actions.

Construction d'une contribution collective d'actions de développement durable pour l'Agenda 21 de Paulhac.

Tour de table pour mieux nous connaître :

Nathalie, Florence, Julia, Lucie, Françoise, Dolores, Elisabeth, Nathalie, Bruno, Jean-Luc, Jean-Pierre, François, Philippe, Arnaud, Jean-Michel

Un groupe riche de sa diversité !



Contribution de Didier Cujives, Maire de Paulhac ,au tour de table lors de sa visite pour encourager le GPC



Arnaud, Philippe, François, Nathalie et Didier écoutent les présentations des autres participants



Françoise se présente aux autres membres du groupe

Construction d'une contribution collective d'actions de développement durable pour l'Agenda 21 de Paulhac.

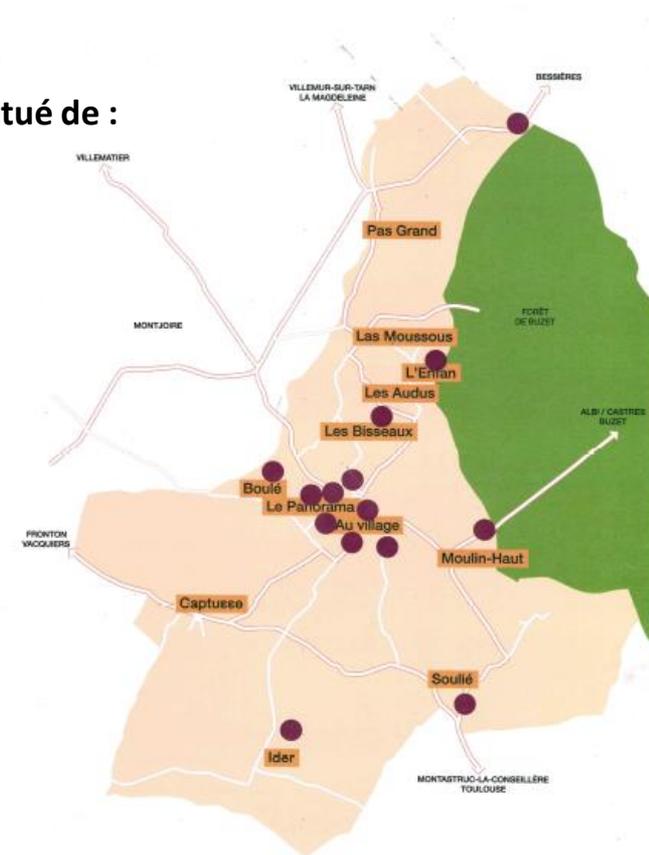
Le groupe de propositions et de contribution (GPC) est constitué de :

- ✓ un groupe de 15 personnes,
- ✓ reflet de la diversité des citoyens de la commune :
 - ❑ 6 élus / 3 employés municipaux / 6 citoyens
 - ❑ 7 hommes, 8 femmes
 - ❑ des jeunes et des toujours jeunes
 - ❑ 11 en activité sur 15 membres ...
 - ❑ des habitants du centre de Paulhac / des habitants des alentours

Des représentants de nombreuses associations culturelles et sportives locales,, des parents d'élèves de Paulhac ou d'ailleurs...



Nathalie aide Florence à positionner les lieux d'habitation des participants



Les lieux de résidence des participants au GPC
A noter : une bonne répartition sur le territoire communal du Nord au Sud, d'Est en Ouest .
Tous les quartiers n'étant pas représentés, il faudra être attentifs à ne pas les oublier dans les réflexions et actions du groupe !

Construction d'une contribution collective d'actions de développement durable pour l'Agenda 21 de Paulhac.

Découverte du programme de la soirée dont l'objectif est de travailler ensemble à une contribution collective d'actions de développement durable pour l' »Agenda 21 de Paulhac.

Une réunion en 2 temps :

- ✓ **Premier temps d'information** : notre fonctionnement pour être le plus performant possible

- ✓ **Second temps plus long, pour travailler ensemble:**
 - le développement durable et l' agenda 21,
 - *Quel Paulhac souhaitez-vous en 2025 ?*

Conclusion

Construction d'une contribution collective d'actions de développement durable pour l'Agenda 21 de Paulhac.

Présentation des modalités de fonctionnement inscrites dans la charte de la participation de Paulhac :

- Objectif du groupe
- Que deviennent les contributions ?
- Organisation et calendrier
- Les règles du bien construire ensemble
- Le rôle de l'animateur

La charte de la participation de l'Agenda 21 de Paulhac a été validée par le GPC depuis et adoptée en Conseil Municipal le 9 mars 2015.

Elle est consultable en annexe de ce compte rendu.

L'objectif du groupe :

apporter ses propositions et ses idées d'actions concrètes pour constituer un programme d'actions collectif de l'Agenda 21 de Paulhac, grâce à :

- un travail de réflexion,
- la formulation des objectifs de l'Agenda 21,
- des propositions *concrètes*,
- la mise en place d'indicateurs *d'évaluation* des actions,
- l'information du Conseil Municipal et des autres citoyens, tout au long de la démarche

Construction d'une contribution collective d'actions de développement durable pour l'Agenda 21 de Paulhac.

Un blog a été mis en place pour informer et ouvrir aux propositions de tous dans la première marche vers l'Agenda 21 de Paulhac.

Florence souligne que chacun est un vecteur d'information et de mobilisation pour l'Agenda 21.



www.agenda21paulhac.wordpress.com

Que deviendront vos contributions ?

- ↳ Une synthèse établie par l'ARPE,
- ↳ validation par le GPC d'une réunion sur l'autre.
- ↳ présentation au conseil municipal au fil de l'eau.

- ↳ Décision des premières actions en Conseil Municipal au mois de juin.

- ↳ Proposition des modalités de mise en œuvre des actions par le GPC : indicateurs, suivi etc.

Organisation & calendrier

- 3 réunions de travail du GPC :
 1. jeudi 5 mars 2015
 2. GPC 2 : jeudi 2 avril 2015
 3. GPC 3 : mardi 5 mai
- Juin 2015 : présentation de la contribution collective du GPC au Conseil Municipal, sélection des premières actions en Conseil Municipal
- septembre 2015 : retour du Conseil municipal lors de la réunion du GPC, démarrage des actions (indicateurs, suivi...)

Bien construire ensemble

points de vues

partage

Connaissances

usages du territoire

RESPECTER LES DIFFÉRENTES
OPINIONS EXPRIMÉES

échanges

construire ensemble

attitude bienveillante

écoute



Chacun a une place identique et possède les mêmes droits et devoirs au sein de groupe. Chaque proposition est importante.

Rôle de l'animatrice :

vous accompagner et vous aider dans la production de votre contribution collective.

- ⇒ gardienne du temps et du contenu
- ⇒ régulation-équité
- ⇒ reformulation-synthèse
- ⇒ faire procéder à la validation des propositions de la précédente réunion.

Construction d'une contribution collective d'actions de développement durable pour l'Agenda 21 de Paulhac.

Pour présenter ce qu'est le développement durable, Caroline s'est appuyée sur une expérience concrète : la table gourmande qui a suivi le marché gourmand organisé en septembre dernier. En quoi cet événement relève t-il du développement durable ?



La Table gourmande qui a suivi le Marché gourmand de Paulhac



Caroline commente la table gourmande Paulhac au regard des finalités du développement durable et des éléments déterminants de toute démarche de développement durable.

Construction d'une contribution collective d'actions de développement durable pour l'Agenda 21 de Paulhac.

Finalités du développement durable

l'exemple de la table gourmande de Paulhac

L'épanouissement des êtres humains

- occasion de rencontre, d'échange, dans une atmosphère conviviale
- partage d'un repas à partir de produits locaux.
- apéritif offert par la mairie > accessibilité au plus grand nombre

La cohésion sociale et territoriale

- Cohésion sociale : création d'une relation consommateurs / producteurs -> meilleures connaissance et reconnaissance des acteurs du territoire, de leur engagement, leur savoir-faire, etc.
- Cohésion territoriale :
 - manifestation inscrite dans une dynamique plus globale à l'échelle du Pays,
 - articulation avec les autres manifestations de même type sur le territoire-> soutien logistique (diffusion de l'information, support publicitaires par ex.).
- Promotion des circuits courts

Zoom sur les circuits courts : Ces circuits correspondent à une nouvelle attente des consommateurs, que les crises sanitaires, climatiques et économiques ont accentuées ces dernières années. Ceux-ci sont en demande croissante de produits de terroirs, d'aliments bio et de produits locaux. Avant tout, ils recherchent des produits frais, de meilleur goût, une excellente traçabilité, le tout à des prix raisonnables. Ensuite viennent d'autres critères qui donnent du sens à l'acte d'achat. Soutenir l'économie locale, favoriser l'emploi ou encourager des valeurs plus environnementales (contribuer à limiter les émissions de CO₂ et présentant une démarche éco-responsable).

Construction d'une contribution collective d'actions de développement durable pour l'Agenda 21 de Paulhac.

Finalités du développement durable

l'exemple de la table gourmande de Paulhac

La lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère

- circuits courts = peu de distances, moins d'emballage et de conditionnement.
- Réduction de l'impact écologique du secteur agroalimentaire, responsable de 30 % des émissions de gaz à effet de serre.

La préservation de la biodiversité

- Les productions en circuits courts sont plus souvent issues de pratiques alternatives : agriculture raisonnée / agriculture biologique

Un développement suivant des modes de production et consommation responsable

- **aspects logistiques**
- vaisselle louée par la commune, lavable, et réutilisable (caution de 5 euros par chaque participant récupérable à la restitution) = déchets évités
- . tables prêtées par une commune voisine = solidarité territoriale

Construction d'une contribution collective d'actions de développement durable pour l'Agenda 21 de Paulhac.

Le développement durable

5 finalités

L'épanouissement des êtres humains

La cohésion sociale et territoriale

La lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère

La préservation de la biodiversité

Un développement suivant des modes de production et consommation responsable

+ 5 éléments déterminants

La participation

La transversalité

Le pilotage

L'évaluation

L'amélioration continue

Construction d'une contribution collective d'actions de développement durable pour l'Agenda 21 de Paulhac.

Agenda 21 : ce qu'il faut faire pour le XXIème siècle

- une démarche politique **volontaire**
- un véritable **fil rouge** pour évoluer vers un développement durable
- une démarche avec des étapes à suivre et un **programme d'actions opérationnel**
- une démarche **participative**
- une autre façon de penser et d'agir
« **ACCOMPAGNEMENT AU CHANGEMENT VERS UN DEVELOPPEMENT DURABLE** »



Caroline explique les différents niveaux de participation des acteurs dans une démarche de développement durable

Construction d'une contribution collective d'actions de développement durable pour l'Agenda 21 de Paulhac.

■ c' est une démarche participative



Degré 0 : La collectivité décide seule



Degré 1 : La collectivité informe le public



Degré 2 : La consultation



Degré 3 : La concertation



Degré 4 : La co-construction

Construction d'une contribution collective d'actions de développement durable pour l'Agenda 21 de Paulhac.

Une centaine d'agenda 21 sont engagés en Midi- Pyrénées, dont 62 communaux, 27 intercommunaux, la Région elle-même et 5 départements sur 8.

Le dispositif de reconnaissance Agenda 21 local est animé par le ministère, qui invite les collectivités à faire reconnaître la réalité et la qualité de leur projet territorial de développement durable et agenda 21 local, dans une logique d'accompagnement.

Mis en place à partir de 2007, ce dispositif implique également de multiples acteurs parmi lesquels une dizaine de ministères, les principales fédérations d'élus et près d'une vingtaine d'associations nationales diverses réunies dans le cadre du Comité national agenda 21.

Soumis à expertise, le projet de la collectivité est reconnu s'il répond aux critères du cadre de référence national des projets territoriaux de développement durable et agendas 21 locaux.



1000 agenda 21 d'ici 2013
250 reconnus

Construction d'une contribution collective d'actions de développement durable pour l'Agenda 21 de Paulhac.

Paulhac durable en 2025

- - - -

*A la découverte d'articles de presse qui concernent Paulhac en 2025.
Quelles sont les évolutions possibles de Paulhac en 10 ans ?
Qu'est ce qui va dans le sens du développement durable et d'un Agenda 21
comme nous l'a présenté Caroline et qu'est-ce qui est en contradiction ?
Comment voulons-nous agir pour construire le « Paulhac durable » de 2025 ?*

- - - -

Résultats des travaux individuels et de groupe

Construction d'une contribution collective d'actions de développement durable pour l'Agenda 21 de Paulhac.



Découverte de Paulhac en 2025

Le GPC a travaillé en 3 sous-groupes autour d'un dossier de presse fictif sur Paulhac en 2025.

Les membres du GPC étaient invités à s'exprimer sur les thèmes majeurs pour leur commune.



Construction d'une contribution collective d'actions de développement durable pour l'Agenda 21 de Paulhac.

Réflexions de tous !



Construction d'une contribution collective d'actions de développement durable pour l'Agenda 21 de Paulhac.



Echanges et Intelligence collective



Construction d'une contribution collective d'actions de développement durable pour l'Agenda 21 de Paulhac.

Partage des échanges et réflexions auprès d'oreilles attentives



Construction d'une contribution collective d'actions de développement durable pour l'Agenda 21 de Paulhac.

Comment agir pour construire le « Paulhac durable » de 2025 ?

Thème sélectionné par les participants	commentaires et questionnements sur le choix	Axe de travail municipal correspondant	Finalités du DD correspondantes
L'évolution de la vie sociale locale : isolement, Mots clés : retraités, nouveaux pauvres),	Sensibilité à la projection des retraités comme nouveaux pauvres. <i>Questionnements :</i> Qui décèle cet isolement ? Qui accompagne les personnes concernées ? Quel est le rôle du voisinage ? Comment répondre aux besoins premiers des nouveaux pauvres et personnes isolées ? Comment éviter la dégradation sociale.	la solidarité / cohésion sociale / culture	<ul style="list-style-type: none">▪ L'épanouissement des êtres humains▪ La cohésion sociale et territoriale
Les modifications de la fréquentation des lieux publics culturels et de la vie culturelle locale	Mobilisation locale difficile. Traduction de l'isolement, chacun reste chez soi derrière ses médias. <i>Questionnements :</i> Importance de l'accessibilité de la culture à tous Une offre culturelle décentralisée serait-elle une solution ?	la solidarité / cohésion sociale / culture	<ul style="list-style-type: none">▪ L'épanouissement des êtres humains▪ La cohésion sociale et territoriale

Construction d'une contribution collective d'actions de développement durable pour l'Agenda 21 de Paulhac.

Comment agir pour construire le « Paulhac durable » de 2025 ?

Thème sélectionné par les participants	Commentaires et questionnements sur ce choix	Axe de travail municipal correspondant	Finalités du DD correspondantes
L'évolution de la vie associative Mots clés : Aide publique aux associations	Choix à l'unanimité des participants au groupe de travail (4 personnes) <i>Commentaires :</i> Baisse des aides publiques aux associations. Disparition progressive des associations et du bénévolat. Perte d'intérêt des citoyens pour les associations. Déshumanisation des villages, villages dortoirs. <i>Questionnement :</i> L'utilisation des nouveaux médias pourrait-elle aider les jeunes générations « connectées » ? Les partenariats public / privé pourraient-ils financer les associations ?	la solidarité / cohésion sociale / culture	<ul style="list-style-type: none">▪ L'épanouissement des êtres humains▪ La cohésion sociale et territoriale

Construction d'une contribution collective d'actions de développement durable pour l'Agenda 21 de Paulhac.

Comment agir pour construire le « Paulhac durable » de 2025 ?

Thème sélectionné par les participants	Remarques et commentaires sur ce choix	Axe de travail municipal correspondant	Finalités du DD correspondantes
<p>L'alimentation scolaire</p> <p>Mots clés : cantine bio</p>	<p><i>Commentaires :</i> Actualité et acuité du problème. Volonté d'agir vite pour les enfants à l'école. Souhait général pour une nourriture plus saine. Importance du goût .</p> <p><i>Questionnement :</i> Comment raccourcir les circuits ? Comment aller vers une cantine bio ?</p>	<p>l'environnement (gestion des ressources naturelles, des déchets, patrimoines)</p> <p>l'énergie / transports-mobilité / changement climatique ;</p> <p>la solidarité / cohésion sociale / culture</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ L'épanouissement des êtres humains ▪ La cohésion sociale et territoriale ▪ La lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère ▪ La préservation de la biodiversité ▪ Un développement suivant des modes de production et consommation

Construction d'une contribution collective d'actions de développement durable pour l'Agenda 21 de Paulhac.

Comment agir pour construire le « Paulhac durable » de 2025 ?

Thème sélectionné par les participants	Commentaires et questionnements sur le choix	Axe de travail municipal correspondant	Finalités du DD correspondantes
<p>La consommation d'énergie domestique</p> <p>Mots clés : Palmarès des familles à énergie positive</p>	<p><i>Commentaires :</i> Importance de faire connaître les familles exemplaires et susciter l'envie chez les autres. Il faut inciter les gens à être moteur dans les actions. Les actions devront être portées de manière collective. Les consommations d'énergie sont en augmentation constante. Energie fossile, électrique... les transports aussi explosent. Les technologies sont peu et mal développées</p> <p><i>Questionnements :</i> Ne devrait-on pas associer les jeunes dans la réflexion, surtout sur les outils liés aux réseaux soci La promotion des achats groupés ?</p>	<p>l'énergie / transports-mobilité / changement climatique ;</p>	<ul style="list-style-type: none">▪ La cohésion sociale et territoriale▪ La lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère

Construction d'une contribution collective d'actions de développement durable pour l'Agenda 21 de Paulhac.

Comment agir pour construire le « Paulhac durable » de 2025 ?

Thème sélectionné par les participants	Commentaires et questionnaire sur le choix	Axe de travail municipal correspondant	Finalités du DD correspondantes
Les terres agricoles et l'alimentation Mots clés : Disparition des terres agricoles, érosion des sols, agriculture intensive	Choix à l'unanimité des participants au groupe de travail (5 personnes) mais guidé par des motifs différents. <i>Commentaires :</i> Trop d'engrais chimique dans nos sols, perte de la diversité paysagère... <i>Questionnement :</i> Comment va-t-on se nourrir demain ? Quelle diversité et qualité des paysages si l'intensification des pratiques continue ?	l'environnement (gestion des ressources naturelles, des déchets, patrimoines)	-> Risque de disparition des terres cultivables ▪ préservation de la biodiversité ▪ Modes de production responsable ▪ Épanouissement des êtres humains

Construction d'une contribution collective d'actions de développement durable pour l'Agenda 21 de Paulhac.

Comment agir pour construire le « Paulhac durable » de 2025 ?

Thème sélectionné par les participants	Commentaires et questionnement sur le choix	Axe de travail municipal correspondant	Finalités du DD correspondantes
L'éclairage public Mots clés : Réduction de l'éclairage public, sécurité, pollution lumineuse	<i>Commentaires :</i> Trop d'énergie perdue L'éclairage public représente un surcoût pour la commune. C'est une forme de pollution, un gaspillage... <i>Questionnements :</i> Réduction des durées d'éclairage nocturne ? Utilisation de nouvelles technologies (lampes à LED) ?	l'énergie / transports-mobilité / changement climatique ;	<ul style="list-style-type: none">La lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphèreUn développement suivant des modes de production et consommation responsable

Construction d'une contribution collective d'actions de développement durable pour l'Agenda 21 de Paulhac.

Comment agir pour construire le « Paulhac durable » de 2025 ?

Thème sélectionné par les participants	Commentaires et questionnement sur le choix	Axe de travail municipal correspondant	Finalités du DD correspondantes
La préservation de la nature « ordinaire »	<i>Commentaires :</i> La révision du Plan Local d'Urbanisme va être lancée. (aménagement / urbanisme). C'est un travail participatif, associant la population.	L' environnement (gestion des ressources naturelles, des déchets, patrimoines) la solidarité / cohésion sociale / culture	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La cohésion sociale et territoriale ▪ La préservation de la biodiversité
Le télétravail	<i>Commentaires :</i> Importance des liens entre les gens, de la mise en commun (ex CUMA chez les agriculteurs) Difficultés de circulation pour aller travailler (saturation de l'A68). Augmentation du télé travail. Partage des moyens de production. Utilisation nouvelles technologies, partage des savoirs...C'est la mutualisation des ressources... Mais attention à l'isolement.	l' énergie / transports-mobilité / changement climatique ; la solidarité / cohésion sociale / culture	<ul style="list-style-type: none"> ▪ L' épanouissement des êtres humains ▪ La cohésion sociale et territoriale ▪ La lutte contre le changement climatique et protection de l' atmosphère

Construction d'une contribution collective d'actions de développement durable pour l'Agenda 21 de Paulhac.

Comment agir pour construire le « Paulhac durable » de 2025 ?

Thème sélectionné par les participants	Commentaires et questionnaire sur le choix	Axe de travail municipal correspondant	Finalités du DD correspondantes
La législation sur le Développement Durable et la liberté d'entreprendre	Un excès de réglementation peut brider la créativité. Nécessité de faire appel à l'intelligence, <i>Questionnement :</i> Référendum ? Expérimentation ?..	La solidarité / cohésion sociale / culture	<ul style="list-style-type: none">La cohésion sociale et territoriale
L'évolution de la vie citoyenne : montée de l'abstentionnisme et des échanges sur le web	L'abstention augmente à chaque élection. Chacun est très informé, mais reste chez lui. <i>Questionnement :</i> Quid de l'individualisme ?	la solidarité / cohésion sociale / culture	<ul style="list-style-type: none">La cohésion sociale et territoriale

Amendement lors de la validation du compte rendu lors du GPC 2, le jeudi 2 avril 2015

Il est noté lors de la validation de ce compte-rendu l'importance du mot *Isolement* dans les travaux du groupe, que l'on retrouve très souvent à travers les mots : démunis, vieillesse, village dortoir....

-> L'isolement appelle une réponse collective.

Construction d'une contribution collective d'actions de développement durable pour l'Agenda 21 de Paulhac.

Des idées de pistes d'actions concrètes déjà nombreuses !

A partir des thèmes de réflexion abordés, le groupe, scindé en trois groupes de travail, a émis 24 pistes d'actions qui feront l'objet d'une analyse plus approfondie lors du deuxième atelier. Les changements de comportements et la recherche de solutions techniques apparaissent prioritaires.



Construction d'une contribution collective d'actions de développement durable pour l'Agenda 21 de Paulhac.

La proposition d'inscrire la journée développement durable de Paulhac du 30 mai 2015 dans le cadre des Journées Nature et de la semaine du développement durable est validée par le groupe.



**Temps forts des Journées Nature
du 29 au 31 mai 2015**



Construction d'une contribution collective d'actions de développement durable pour l'Agenda 21 de Paulhac.

A noter :

la commune avait prévu du café bio et du jus de pomme local. Nathalie avait même préparé un pain d'épice maison.



Construction d'une contribution collective d'actions de développement durable pour l'Agenda 21 de Paulhac.

Prochaine réunion le jeudi 2 avril à 18h30

Construction d'une contribution collective d'actions de développement durable pour l'Agenda 21 de Paulhac.

Annexes

La charte de la participation de Paulhac

L'Agenda 21 de Paulhac qu'es aco ?

Construction d'une contribution collective d'actions de développement durable pour l'Agenda 21 de Paulhac.

Charte de la participation à l'Agenda 21 de Paulhac

Par délibération du Conseil Municipal en date du 15 septembre 2014, la commune de Paulhac a pris la décision d'élaborer un Agenda 21 local : déclinaison d'un programme d'actions visant à développer durablement le territoire.

Lors du séminaire du 4 novembre 2014, les élus ont décidé d'engager des réflexions autour de 3 axes prioritaires :

- environnement ;
- énergie / transports-mobilité / changement climatique ;
- solidarité / cohésion sociale / culture.

La charte de la participation de l'Agenda 21 de Paulhac a été validée par le GPC et adoptée en Conseil Municipal le 9 mars 2015.
continue.

LA CHARTE DE PARTICIPATION ET D'ENGAGEMENT

Elle a pour objectif de :

- **promouvoir la participation citoyenne** par une information tout au long de la démarche, par l'écoute et l'échange ;
- **donner de la lisibilité à la démarche** en précisant les modalités de mise en œuvre et le rôle de chacun ;
- **établir entre les différents partenaires un code commun de bonne conduite**, lequel définit la concertation et fixe les conditions nécessaires à son bon déroulement.
- **Ecouter les propositions et échanger avec les citoyens pour construire ensemble une contribution collective.**

Un groupe de propositions et de contribution (GPC) est donc mis en place pour enrichir, contribuer et **proposer des actions concrètes** en réponse aux 3 axes prioritaires identifiés pour la commune.

ROLE DES PARTICIPANTS

LE GROUPE DE PROPOSITIONS ET DE CONTRIBUTION (GPC) C'EST UN GROUPE DE TRAVAIL.

Les participants contribuent aux débats, proposent des actions, exposent leurs points de vues et partagent leurs connaissances et leurs usages du territoire. Ils s'engagent à respecter les différentes opinions exprimées.

La participation, par sa nature, génère des échanges susceptibles d'éclairer les décisions. A cet effet, ils s'engagent à adopter une attitude bienveillante, à écouter les autres participants pour garantir des débats courtois et construire, ensemble.

- **un groupe de 15 personnes** : 6 élus, 6 citoyens, 3 employés communaux
- **reflet de la diversité de la population communale et le plus représentatif possible de la richesse du territoire** :

La représentativité géographique communale (centre et hameaux),

- L'équité hommes-femmes,
- L'équité intergénérationnelle,
- L'équilibre des catégories socio professionnelles

Construction d'une contribution collective d'actions de développement durable pour l'Agenda 21 de Paulhac.

- **Objectif : apporter ses propositions et ses idées d'actions concrètes pour constituer un programme d'actions collectif de l'Agenda 21 de Paulhac, grâce à :**
 - un travail de réflexion,
 - la formulation des objectifs,
 - des propositions,
 - la mise en place d'indicateurs de mesures des actions,
 - l'information du Conseil Municipal et des autres citoyens, tout au long de la démarche.

- **Organisation & calendrier**
 - mars- avril-mai 2015 : 3 réunions de travail du GPC
 - Juin 2015 : présentation de la contribution collective du GPC au Conseil Municipal et choix des premières actions retenues en Conseil Municipal
 - septembre 2015 : réunion du GPC pour choisir des indicateurs pragmatiques d'évaluation, de suivi des actions sélectionnées.

Construction d'une contribution collective d'actions de développement durable pour l'Agenda 21 de Paulhac.

ROLE DE L'ANIMATEUR

Un animateur externe à la collectivité assure une fonction de médiation entre les différents participants. Il veille au respect de l'ordre du jour, dans ses thématiques comme dans son minutage. Il distribue et régule les prises de parole de manière équitable pour permettre à tous de s'exprimer. Il propose des éléments de synthèse et fait procéder à la validation des propositions de la précédente réunion.

LE CONSEIL MUNICIPAL

La collectivité mettra à disposition du GPC le maximum d'informations utiles à sa contribution dans la plus grande transparence. Les élus du Conseil Municipal décideront au mois de juin en séance, du choix des premières actions à retenir sur la base des propositions du GPC. Il expliquera ses choix au GPC lors de la réunion du mois de septembre.

LES CITOYENS ET AUTRES ACTEURS LOCAUX

La synthèse de chaque réunion du GPC, une fois validée, sera mise en ligne sur le site internet dédié de la commune www.agenda21paulhac.wordpress.com, pour informer au fil de l'eau les acteurs locaux des travaux en cours.

Les contributions complémentaires pourront être faites sur le site internet dédié via la « [Boîte à propositions](#) » ou en Mairie sur un « cahier des propositions ».

Construction d'une contribution collective d'actions de développement durable pour l'Agenda 21 de Paulhac.

L'Agenda 21 de Paulhac qu'est ce que c'est ?

1. Un Agenda 21, qu'est ce que c'est ?

C'est tout un programme d'actions à mettre en place sur un territoire. Il est réalisé avec la participation de la population locale et s'appuie sur une démarche de développement durable.

2. Le développement durable, qu'est-ce que c'est ?

C'est un mode de développement qui répond à nos besoins, en commençant par ceux des plus démunis, sans compromettre la capacité de nos enfants et petits enfants à répondre aux leurs. Il prend en compte autant les aspects économiques, sociaux, culturels qu'environnementaux.

3. A quoi ça sert ?

L'objectif principal d'un Agenda 21 c'est de mieux faire vivre le territoire concerné, en développant ses atouts, dans tous les domaines, avec l'idée de les préserver.

4. Comment c'est construit ?

Les élus municipaux de Paulhac ayant défini 3 axes prioritaires pour leur Agenda 21 : Environnement, Transports-mobilité-énergie-changement climatique, Solidarité-cohésions sociale-culture, des actions prioritaires seront ensuite recherchées par un Groupe de Propositions et Contribution (GPC). Pour chaque action, l'Agenda 21 précisera les objectifs, les moyens nécessaires et les outils d'évaluation après validation par le Conseil municipal des actions retenues.

Construction d'une contribution collective d'actions de développement durable pour l'Agenda 21 de Paulhac.

5. Qui pilote l'Agenda 21 de Paulhac ?

L'ensemble du Conseil Municipal est mobilisé par le développement durable et s'est doté d'une élue référente, Nathalie Rumeau.

6. Quel est le territoire de l'Agenda 21 de Paulhac ?

Il s'agit du territoire communal soit 14 km². Mais l'Agenda 21 prendra en compte des éléments du territoire plus large dans lequel il s'inscrit (communauté de communes, SCoT, département...).

7. Qui participera ?

Tous les citoyens du territoire sont concernés par l'élaboration de l'Agenda 21. La concertation et la participation sont des éléments majeurs de son succès. L'Agenda 21 s'appuie ainsi sur un Groupe de Propositions et Contribution (GPC). D'autres possibilités de s'exprimer sont mises en place avec la mise à disposition en mairie d'un « livre de propositions » et une « boîte à propositions électronique » disponible sur le blog dédié : www.agenda21paulhac.wordpress.com. Tout au long de la mise œuvre des actions de l'Agenda 21, les citoyens sont invités à participer.

8. Pourquoi un Groupe de Propositions et de Contribution ?

Le groupe a pour mission d'apporter ses propositions et ses idées d'actions concrètes pour le programme d'actions de l'Agenda 21 de Paulhac. Le programme constitué représentera sa contribution collective présentée à l'occasion du Conseil Municipal du mois de juin 2015.

Construction d'une contribution collective d'actions de développement durable pour l'Agenda 21 de Paulhac.

9. Qui fait partie du Groupe de Propositions et Contribution (GPC) ?

6 élus et 3 employés municipaux se sont engagés volontairement pour faire partie du GPC, 6 citoyens se sont portés volontaires à l'occasion de la soirée de lancement de l'Agenda 21 du 23 janvier 2015. Le GPC est constitué avec un souci de représenter au mieux l'ensemble du territoire : hommes et femmes, jeunes et seniors, équité géographique, groupes socioculturels.

Ce Groupe se réunira 4 fois pendant l'élaboration de l'Agenda 21. Il a pour fonction de proposer, choisir et s'approprier, sur la base des travaux menés tout au long de la mission, les différents éléments qui constitueront l'Agenda 21 local.

10. Concrètement, comment ça va se passer ?

Le Groupe de Propositions et de Contribution se réunira 4 fois : trois fois pour construire un programme d'actions pour le territoire et une fois pour la recherche d'indicateurs de suivi et d'évaluation des actions engagées. Chacun sera invité à s'y exprimer librement, dans le respect des autres.

11. Quels sont les moyens financiers de l'Agenda 21 de Paulhac ?

La commune en s'engageant dans un agenda 21 marque sa volonté d'agir. Ainsi, lorsque le programme d'actions sera validé, la commune s'engage à financer, dans la mesure de ses moyens, le programme d'actions Agenda21.

Construction d'une contribution collective d'actions de développement durable pour l'Agenda 21 de Paulhac.

12. Qui décide ?

La Commune de Paulhac est le maître d'ouvrage de l'Agenda 21 : c'est elle qui décidera des actions à engager.

13. Quel sera le contenu de l'Agenda 21 de Paulhac ?

Il sera ce que les parties prenantes proposeront dans le cadre des compétences de la Commune et dans le souci de l'intérêt collectif. On ne saurait dire à l'avance le résultat de ce travail d'élaboration.

14. Qui assure l'accompagnement technique?

La commune de Paulhac a sélectionné l'ARPE, Société Publique Locale, pour l'accompagner dans sa démarche.

15. Quel est le délai d'élaboration de l'Agenda 21 du Paulhac ?

Initié en 2014, l'Agenda 21 se concrétisera par le choix d'actions à mettre en œuvre en Conseil Municipal du mois de juin 2015. Ce ne sont que les premières actions d'un programme qui se poursuivra dans le temps.

16. Qui a eu l'initiative ?

Le Conseil Municipal de Paulhac s'est engagé formellement dans la réalisation d'un Agenda 21 lors du Conseil Municipal du 15 septembre 2014.